

### Note conseil agricole de Mooriben

*Cette note vient en complément de la note rédigée par le Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA), intitulée « [le dispositif d'appui/conseil aux producteurs et productrices de Mooriben](#) »*

*Entretien avec Mamoudou Hassane, Secrétaire exécutif de la Fédération Mooriben  
21 juin 2010*

L'essentiel du dispositif de conseil agricole de Mooriben s'adresse aux producteurs à la base. Il est constitué de paysans relais (PR) sur les questions d'appuis aux itinéraires techniques des principales cultures, des gérants des boutiques d'intrants (BI) sur l'appui conseil à l'utilisation des intrants. Ces activités sont supervisées par les animateurs endogènes (AE) placés au sein des Unions, qui peuvent faire appel à des formations complémentaires par les cadres de la Fédération Mooriben et/ou par les services techniques (ST) de l'agriculture.

Ainsi, les différents niveaux de conseil entre les paysans relais et les gérants de boutiques d'intrants, les animateurs endogènes et les formateurs cadre du Secrétariat exécutif de la Fédération sont étroitement liés et mis en place en fonction des besoins exprimés par les membres des Unions. D'autre part, ce dispositif d'appui conseil est réalisé en étroite collaboration avec les services techniques communaux de l'agriculture.

#### **Les paysans relais : appui à la base sur les itinéraires techniques des principales cultures**

La fédération compte à ce jour 696 PR (dont 24% de femmes) actifs dans 800 villages.

Ces PR sont les points focaux de formation dans les villages. Ils permettent le renforcement des capacités des paysans (tous : membres et non membres de la Fédération) sur les itinéraires techniques des principales cultures à savoir le mil, le sorgho, l'arachide, le niébé et le sésame.

#### **L'identification des paysans relais (PR)**

Ils sont notamment repérés lors du concours annuel des « paysans performants » organisé par Mooriben. Ce concours vise à identifier les paysans qui adoptent les meilleures pratiques culturales intégrant une bonne gestion de la fertilité des sols avec des résultats de rendements améliorés. La sélection s'opère en fonction d'une quinzaine de critères de pratiques d'agriculture durable (par exemple le paillage, le défrichement amélioré, etc.) et de la capacité des paysans à en combiner 3 ou 4. Cela permet d'identifier chaque année les 10 meilleurs paysans par Union. Ces paysans performants deviennent automatiquement des PR. Hormis ce concours, d'autres paysans peuvent être repérés pour être PR en fonction de leurs pratiques, leur disponibilité et de leur motivation. C'est une activité volontaire et bénévole (cf. financement ci-dessous).

#### **Formation des PR**

Tous les PR reçoivent des formations de base dans les domaines suivants :

1. une formation sur les IT des 5 cultures : depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte du produit

2. une formation sur la gestion de la fertilité des sols
3. une formation sur la lutte contre les prédateurs (dure 3 semaines)
4. une formation sur la vulgarisation, spécifiquement la préparation et l'animation d'un champ école

Les formations 1, 2 et 3 sont dispensées par les cadres techniques de Mooriben en association avec les services techniques (ST) des communes.

En effet le Secrétariat exécutif (SE) de Mooriben a 3 agronomes spécialisés dans la protection des végétaux, l'irrigation et les systèmes agraires. Ils sont mobilisés pour effectuer ces formations et si le thème de la formation dépasse leur cadre de compétence, ils peuvent faire appel au projet intrants pour d'autres appuis.

La formation 4 est dispensée par les animateurs endogènes des Unions.

Cette formation sur les techniques de vulgarisation peut être mise en pratique au travers d'émissions via les radios communautaires locales (9 radios de Mooriben plus 6 autres, privées ou publiques, implantées dans les Unions). Le PR met cela en pratique également par l'animation des champs école.

### **Suivi effectué par les PR**

Les PR sont dotés de fiches de suivi qu'ils renseignent sur les informations suivantes :

- nom du paysan appuyé
- quel type de conseil est prodigué
- quelles questions le paysan a posé
- à quelles questions le PR n'a pas pu répondre

Ces informations sont compilées par les animateurs endogènes (AE) au niveau des Unions qui sont chargés de vérifier sur le terrain si les paysans suivis ont eu des réponses satisfaisantes et s'ils ont appliqué la technique conseillée par les PR.

En fonction des questions auxquelles le PR n'a pas pu répondre, les animateurs sollicitent les ST pour réaliser une formation complémentaire des PR concernés sur le sujet.

### **Les gérants des BI : appui sur l'utilisation des intrants agricoles et d'élevage**

Les gérants des BI sont des membres des Unions. Ils ont pour mission de vendre les intrants et de conseiller tous les acheteurs sur leur utilisation (membres et non membres). Ils doivent automatiquement demander au client ce qu'il compte faire avec ses intrants et lui apporter le conseil spécifique approprié.

Le gérant remplit un canevas de suivi des clients avec les informations suivantes :

- Nom, adresse, contact téléphonique si possible,
- Quel produit acheté,
- Quelle quantité.

Les gérants sont formés par Mooriben.

Les AE ont pour rôle également d'effectuer le suivi du travail des gérants des BI : cahier de suivi des achats et cahier des stocks.

### **Les animateurs endogènes (AE) : suivi des PR et des gérants des BI**

Il y a 2 à 3 AE par Union. Au total dans la Fédération, il y a 65 AE. Ces AE sont eux-mêmes agriculteurs et membres de l'Union.

Les AE dispensent les formations en vulgarisation des PR et sont en charge du suivi du conseil prodigué par les PR et du lien avec les ST pour les besoins en formations complémentaires.

Ils sont également en charge du suivi des gérants des BI.

## **Les cadres de la Fédération**

Trois agronomes sont à disposition pour préparer, organiser et dispenser les formations de base des PR (cf. plus haut).

## **Concertation/collaboration avec les ST**

La concertation avec les ST est primordiale pour Mooriben. Elle est formalisée à travers une convention de collaboration signée entre Mooriben et les Services départementaux de l'agriculture. Cette convention formalise leur partenariat et explicite le rôle des ST dans le suivi des PR, leur obligation de fournir des informations aux PR et de les inviter aux réunions de concertation. Cette collaboration formelle permet à Mooriben, en cas de défaillance d'un ST, de le signaler au service départemental pour un changement.

## **La rémunération des formateurs à tous les niveaux et les sources de financement**

### Les paysans relais

Ils sont bénévoles et volontaires. Mooriben leur accorde une gratification de 10 000 FCFA par campagne agricole.

La source de financement est 50% Mooriben, 50% l'Union :

- 5000 F sont versés par l'Union comme avance en début de campagne (pour aider notamment aux PR à financer de la main d'œuvre pour leurs champs, eux même étant mobilisés sur le conseil),
- 5000 F en fin de campagne, versés par Mooriben si le travail a été bien fait.

### Pérennisation du financement des PR

Aujourd'hui c'est encore la phase pilote des PR qui sont de plus en plus reconnus.

Il est envisagé à l'avenir de faire payer 100 F l'intervention du PR. Ce montant permettrait de contribuer à renforcer les capacités des PR et d'augmenter leur indemnisation.

### Les animateurs endogènes

Ils sont rémunérés à hauteur de 55000 FCFA/mois

Sources de financement :

- 70% par les programmes des bailleurs de fonds,
- 15% par Mooriben,
- 15% par l'Union.

Concernant la pérennité financière des AE, la constitution d'un fonds de réserve est en cours.

### Les gérants des boutiques d'intrants

Les gérants sont volontaires et reçoivent une gratification de l'Union sous forme de pourcentage du bénéfice de la BI (par exemple 10% à Danchiandou).

### La collaboration des ST

Elle est payante et à la demande émane de l'Union.

Les ST sont payés entre 1000 et 1500 F par intervention pour dédommager leurs frais de restauration lors du déplacement ou de l'appui. Cela est pris en charge à 50% par l'Union et à 50% par Mooriben.